

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision du PLU

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

Règlement graphique



1/5000

4.2

Emplacement réservé

- 1 Création de stationnement - 677m² - commune
- 2 Elargissement de voie - 207m*4m - commune
- 3 Elargissement de carrefour - 89m² - commune

Espace Boisé Classé à créer ou à protéger

Haie identifiée au titre de la Loi Paysage (L151-19)

Arbre remarquable protégé au titre de la Loi Paysage (L151-19)

Batiments en zone agricole admettant un changement de destination

Zone humide

Secteur faisant l'objet d'une OAP

Zones urbaines

- UB Zone urbaine représentant le centre ancien
- UC Zone urbaine de densité plus faible
- UCa : Secteur qualifiant l'urbanisation récente du bourg

Zones à urbaniser

- 2AU Zone non équipée destinée à être urbanisée à long terme

Zones agricoles

- A Zone agricole
- Ah Secteur urbanisé en zone agricole

Zones naturelles ou forestières

- N Zone naturelle ou forestière
- Nc Secteur identifiant la carrière
- Nd Secteur identifiant le centre de stockage, de tri et d'élimination des déchets

